

Basilique de Saint-Ferjeux - Restauration des vitraux du dôme - Demande de subvention auprès du Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les vitraux du dôme de la Basilique ont été réalisés lors de la construction de l'édifice, il y a plus de cent ans. Le réseau de plomb reliant les éléments composant les vitraux est en très mauvais état et, de ce fait, constitue maintenant un réel danger pour l'assistance.

Les travaux de restauration (réfection complète des plombs, remplacement de quelques éléments de vitraux) sont estimés à 205 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- solliciter la participation financière du Département,
- inscrire la subvention, dès réception de l'arrêté attributif, en recettes au chapitre 900.4/1053.89133 code service 33000 et en dépenses au chapitre 900.4/232.89133 code service 33000,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au BP 1989 à l'imputation dépenses ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.